Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503006-20251204-12_2025_06-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

L'an 2025, le 1 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2025.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, LEBLANC Morgane, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent, MOREL Henri

A été nommé(e) secrétaire : Mme PÉNIGUEL Sonia

12/2025-06 – DIA ZT 79

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu en Mairie le 03 novembre 2025 de la part de Maître DE GIGOU – Notaire, 35500 VITRE une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain (article L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme). Il est situé 12 rue de la Mairie 35500 Saint-M'Hervé ;

- Ce bien cadastré section ZT 79 appartient à Mme HERY Geneviève, Mme HERY Marie, M. HERY Jean-Yves, M. HERY Norbert, Mme HERY Madeleine, M. HERY Maurice, Mme HERY Josette, Mme HERY Thérèse il est en vente au profit de Mme HERY née BÉTIN Isabelle :



Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503006-20251204-12_2025_06-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Renonce à son droit de préemption pour la parcelle section ZT n°79

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2025
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme PÉNIGUEL Sonia